

IALE

ureau de Commis-
sions consistent à
liquides pour unnaires, lors de sa
S.E
-président
J.-B. ROLLAND

COMMERCE

GUIDE DE L'INVEN-
envoyé gratuit

MARION

rsité Montréal.
ec et Washington, D. C.

EN

PE

és avec soins par
ion absolue.3; Château Fron-
plémentaires sur

ageurs, Gare du

circulant entre le

PAR CAISSE"



LIMITED

Irland Lake 17

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Exempté cité de Québec... \$1.00

Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50

Pour les Sociétaires de la Coopéra-

tive Fédérée de Québec et de la

Société des Jardiniers-Maratchers... 75c

Tarif des annonces 10c. la ligne. Annonces

classées 25 mots, 50 sous par insertion,

plus un sous par mot additionnel au-dessus

de 25 mots; minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au

"Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de

la Couronne, (Quartier Guillemette) Québec.

Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
37, DE LA COURONNE,
QUÉBECORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maratchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.La correspondance concernant la rédac-
tion doit être adressée au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC LE 31 MAI 1928

Frs Fleury, Gérant—Numéro 22

Les lois nécessaires

Les actes des humains sont, dans une grande mesure, régis par des lois, les unes divines, les autres humaines.

Les peuples civilisés ont appris à respecter ces lois; on obéit à la plupart sans même y penser. Mais un trop grand nombre de lois présentent toujours danger d'entrave inutile et indue à la liberté personnelle de l'individu. Il y en aurait long à dire là-dessus, mais nous n'avons pas l'intention de donner ici un cours de sociologie.

La classe agricole en notre pays, grâce à sa formation religieuse, a le respect inné de la loi, de l'autorité. Celui qui marche dans le droit sentier observe, sans le savoir souvent, la plupart des lois.

Il arrive parfois cependant qu'une loi, même des meilleures, soulève des récriminations, des protestations, mais à la longue on s'y fait, et on finit par l'observer inconsciemment,—souvent même sans nous rappeler que telle ou telle chose nous fut d'abord imposée. Nous pourrions nommer le contrôle de la tuberculose bovine, les lois d'hygiène, la guerre à la pyrale, etc.

Quant à l'ordonnance qui prohibe la culture du maïs dans certains comtés, on se rend compte de son absolue nécessité si nous ne voulons pas abandonner l'une des cultures les plus importantes et des plus profitables.

A ce dernier sujet, dans notre éditorial du 3 mai, nous conseillions fortement de détruire avant juin—c'est demain le 1er juin—tous vestiges de la dernière récolte de blé-d'inde, parce que c'est au commencement de ce mois que la pyrale se transforme en papillon pour la ponte de nouveaux œufs.

Les pluies abondantes de la semaine dernière ont pu retarder cette tâche impérative, mais il n'est pas encore trop tard pour s'y mettre. Que personne ne tire de l'arrière. Il y va de l'intérêt de tous. Seul un travail d'ensemble pourra conjurer ce fléau. Si un seul cultivateur négligeait de nettoyer son champ de blé d'inde, c'en serait assez pour que la pyrale s'en fasse une citadelle, d'où de nouvelles armées de papillons s'envoleraient pour attaquer les champs voisins et se répandre bientôt dans tout le district.

Vous ne voulez pas, nous en sommes bien sûrs, voir votre champ rasé par cet insecte malfaisant—votre voisin ne le désire pas plus que vous. Eh bien, travaillons donc de concert pour ne lui laisser aucun refuge où déposer ses œufs.

Comment combattre les mouches

Il y a quatre espèces principales de mouches qui nuisent aux bestiaux, spécialement aux vaches, par l'irritation, la douleur ou la perte de sang qui résultent de leurs piqûres, les maladies ou les parasites qu'elles peuvent transmettre ou les graves accidents que leurs phases larvaires peuvent causer dans le corps de l'animal. Ce sont:—

- (1) la mouche des vaches ou "mouche à cornes" (*Lyperosia irritans*).
- (2) la mouche commune (*Musca domestica*).
- (3) la mouche piquante (*Stomoxys calcitrans*).
- (4) les hypodermes ou œstres du bœuf (*Hypoderma lineatum et bovis*).

La mouche des vaches suce le sang, irrite les animaux par ses piqûres et les affaiblit; les bêtes maigrissent et leur lait diminue. Au repos, ces mouches se posent sur le corps ou à la base des cornes, d'où leur nom de "mouches à cornes". Elles pondent leurs œufs dans les bouses, dans les champs, et les mouches adultes en sortent au bout d'une quinzaine de jours. Il est donc impossible de détruire les œufs ou les larves et l'on est obligé de se servir d'enduits repoussants. Il existe un certain nombre de substances commerciales qui donnent des résultats satisfaisants, à condition que l'on en fasse des applications répétées et intelligentes. Comme il est difficile de bien émulsionner les ingrédients sans machines spéciales le cultivateur ne peut

guère faire les mélanges lui-même. Nous donnons cependant les formules que voici pour ceux qui désirent faire une solution eux-mêmes:—

Savon à lessive ordinaire...	1 livre
Huile brute.....	1 gallon
Naphtaline en poudre.....	4 onces
Eau.....	4 gallons

Coupez le savon en tranches minces et faites-le dissoudre dans de l'eau chaude; faites dissoudre la naphtaline dans l'huile brute et mélangez bien les deux solutions pendant quinze minutes. Agitez avant d'employer et appliquez avec un pulvérisateur ou légèrement avec une brosse.

Pétrole (Kerosène).....	1 gallon
Huile de poisson.....	2 gallons
Huile de goudron.....	4 onces
Poudre de pyrèthre.....	½ livre

Mettez la poudre de pyrèthre et le pétrole dans un contenant, bouché et laissez reposer vingt-quatre heures en agitant de temps à autre. Déversez et mélangez avec l'huile de poisson et l'huile de goudron. Tenez bien bouché. Appliquez légèrement au pulvérisateur. Le principe actif de la poudre de pyrèthre détruit la plupart des mouches avec lesquelles elle vient en contact au cours de la pulvérisation et les autres ingrédients repoussent les mouches plus tard.

On a recommandé l'emploi de drogues internes pour éloigner les mouches; on donne ces drogues aux animaux, parfois avec du sel. La théorie est que la drogue, à odeur très forte et très amère, est excrétée à travers les pores de la peau, où son odeur repousse les mouches. Cependant, à en juger d'après les expériences conduites à la ferme centrale, cette substance n'a pas encore été développée d'une façon entièrement satisfaisante.

La mouche commune est l'un des grands ennemis du cultivateur, et surtout du cultivateur laitier, à cause de ses habitudes malpropres. Elle se multiplie dans les tas de fumier, les loges et les mangeoires et les rigoles sales, partout enfin où il y a des matières humides en décomposition, sur lesquelles les larves peuvent se nourrir. La chaleur et l'humidité sont nécessaires pour l'éclosion des œufs et des larves.

Si l'on veut que la maison et les bâtiments soient entièrement débarrassés de mouches pendant l'été, il faut nettoyer tous les foyers de multiplication au commencement de la saison pour les tenir propres pour l'été. Cependant, même dans les meilleures circonstances pratiques, il reste toujours quelques lieux de multiplication, il est donc bon de se mettre à les détruire au commencement de la saison avant que d'autres n'éclosent. Un moyen bien simple est de mélanger une pinte de lait écrémé et une once de formaline et d'exposer ce mélange sur des assiettes plates de ferblanc autour de la vacherie, de la laiterie, etc., partout où les mouches sont portées à se rassembler. On réussira encore mieux si l'on met au centre de l'assiette une croûte de pain ou une roche plate sur laquelle les mouches peuvent se poser. On ne risque pas d'empoisonner les gros animaux par ce moyen. Pour les endroits petits et clos comme une chambre à lait, une petite étable, etc., un bon moyen est de prendre trois gallons de pétrole et une livre de poudre de pyrèthre; on mélange les deux ensemble dans un contenant bouché; on agite à plusieurs reprises, on laisse reposer puis on emploie la couche du dessus du liquide pour pulvériser; il faut avoir soin de bien boucher le contenant quand on ne s'en sert pas car le principe actif est très volatil. Quelques bouffées de cette pulvérisation dans une chambre bien fermée tuent ou du moins étourdissent toutes les mouches en quinze minutes, que l'on peut alors enlever au balai pour les détruire. La quantité de cette substance qu'on emploie au cours de l'opération est si petite que si l'on a soin de l'appliquer avant d'utiliser la chambre, l'odeur n'a aucun inconvénient. En fait on peut l'employer en toute sûreté dans la maison. Les deux traitements qui précèdent ont été essayés à la ferme expérimentale centrale et tous deux se sont montrés satisfaisants.

La mouche piquante est assez semblable à la mouche commune, sauf ce fait que les parties de la bouche dans la première sont disposées pour mordre tandis que la mouche commune suce; la mouche piquante mord donc à travers la peau des animaux et des hommes et suce leur sang. En ce qui concerne les animaux, elle n'attaque que ceux qui sont dans l'étable ou aux alentours, spécialement pendant une journée sombre. Les substances repoussantes employées contre la mouche à cornes sont utiles également contre la mouche piquante, car celle-ci se multiplie et se rassemble dans les étables, tout comme la mouche commune, et on la détruit par les mêmes moyens.

(Suite à la page 443)

31

31

31